

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

A V I S P U B L I C

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 029-25

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, le *Règlement 029-25 Relatif au traitement des élus municipaux*.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la municipalité au <https://plessisville.quebec/ma-ville/administration/reglementation-municipale> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 12 novembre 2025

M^E GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE
Greffière